



**OBJET : Circulation rue des Jardins d'Annevoie à Anhée
Travaux d'entretien routier**

Le Bourgmestre,

- Attendu que pour le compte du SPW, la Société COLAS réalise des travaux d'entretien routier à hauteur de la N932, rue des Jardins d'Annevoie à Anhée (section Annevoie);
- Attendu que ces travaux consistent au rabotage du revêtement existant, à la réparation de la seconde couche d'enrobé hydrocarboné, à la pose d'un nouveau revêtement en enrobé hydrocarboné en une couche ainsi qu'à la pose d'un nouveau marquage routier ;
- Attendu que ces travaux nécessitent l'occupation totale de cette voirie, entre les bk 0,800 et 1,300, carrefours avec les rues de Chacoux, de l'Eglise et Fonteny compris ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Du 19 au 22 novembre 2019 inclus, sous réserve de conditions atmosphériques favorables et de travaux urgents imprévus, la rue des Jardins d'Annevoie sera fermée à la circulation de transit mais restera partiellement accessible aux habitants de la rue des Jardins d'Annevoie ainsi que des rues de Chacoux, de l'Eglise et Fonteny, durant les heures de travail, à savoir de 08hrs à 17hrs. Durant la pose de finition, prévue le 20/11/19, la circulation des véhicules sera formellement interdite.

Art.2°: Des itinéraires de déviation seront mis en place via Rivière et Warnant pour les véhicules venant de Bioul.

Responsable de la signalisation et du chantier : COLAS BELGIUM : +32 (0)4 257 48 31

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4° : La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

Art.5°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au SPW, au TEC, ainsi qu'à l'Entrepreneur chargé des Travaux (COLAS).



Anhée, le 14/11/2019.
Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 15/11/2019.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.